



RELEVÉ DES ÉCHANGES

Réunion Groupe de travail Vélo – volet Maillage et cyclabilité
Jeudi 13 avril 2023

Ordre du jour de la réunion :

- présentation de l'opération « Mercredi, c'est vélo »
- point d'étape des projets en cours sur la Vélodyssée
- présentation de projets Entretien Grosses Réparations (EGR)
- information sur le projet de traversée de l'Erdre

1. Temps introductif par Katell Andromaque, 1ère adjointe en charge des mobilités, de la transition écologique et de la démocratie locale

Une démarche sur les mobilités a été initiée par la Ville avec notamment un focus sur le vélo. Un groupe de travail Vélo, constitué d'habitants, a été mis en place au printemps 2022 et travaille sur deux thématiques : le maillage et la cyclabilité des aménagements cyclables et la sensibilisation et l'incitation à la pratique.

S'agissant du volet Maillage, les projets d'aménagement cyclables de la commune sont soumis au groupe pour recueillir leurs avis d'usagers, l'objectif étant d'adapter au mieux les aménagements tout en tenant compte des contraintes techniques et financières.

La participation est libre et ouverte à toutes et tous, selon la disponibilité et l'intérêt pour les projets présentés.

2. L'opération « Mercredi, c'est vélo » est ensuite présentée par un des participants au groupe de travail, Monsieur Diot qui précise que cette opération a pour objectif de remettre en selle les habitants et de leur donner un coup de pouce en prenant au minima le vélo une fois par semaine le mercredi (ou un autre jour) pour se rendre à leurs différentes activités et occupations.

Il fait appel aux personnes participant au groupe de travail Vélo pour participer aux animations prévues ces prochains mois afin d'échanger avec les habitants, leur donner des informations pratiques du quotidien, les rassurer et leur montrer que c'est possible de faire du vélo à La Chapelle sur Erdre.

3. Un point d'étape des projets en cours sur la Vélodyssée est réalisé par Antoine Ferlay, chargé d'opérations au Pôle de proximité Erdre et Cens de Nantes Métropole. La présentation est jointe à ce compte-rendu

>> Sécurisation des traversées :

- sur 10 traversées, l'ordre de priorité va être inversé (priorité aux cycles) ce qui sera marqué par un revêtement de couleur différente, un marquage au sol avec des pictos cycles/piétons, un traitement des seuils et bordures et une signalétique de « cédez le passage » pour les véhicules. L'objectif est d'apporter de la cohérence sur l'ensemble de l'itinéraire.

A noter que lorsque cela est possible, le cheminement piétons/cycles sera distinct et si la largeur ne le permet pas, ce sera commun.

- Trois giratoires ne seront pas traités :
 - celui de l'Europe car la Véloodyssée traverse un axe principal sur lequel la priorité aux cycles ne peut être donnée contrairement aux autres intersections qui croisent des axes secondaires
 - les deux giratoires de l'autoroute car cela nécessite des aménagements d'une autre ampleur et d'autant plus complexes que l'ouvrage est géré par COFIROUTE

Il est demandé qu'à minima les bandes blanches soient re-marquées au niveau du giratoire de l'Europe qui a besoin d'être sécurisé.

Les 10 traversées concernées sont ensuite présentées et font l'objet des observations suivantes :

> Remarques d'ordre général :

- sur les traversées distinctes piétons/cycles : risque d'incompréhension pour le piéton notamment, surtout lorsque des passages piétons existent à proximité (cas du Bd du Gesvres) ; idem pour les automobilistes qui ne s'attendraient pas à voir des piétons sur cette voie
 - besoin d'informer du changement de priorité, surtout aux deux extrémités de la Véloodyssée. Il est envisagé d'installer des panneaux et en outre, de communiquer via les supports de la Ville et d'informer les partenaires comme l'ECE (association d'entreprises chapelaines)
 - dans un aménagement idéal, la mise en place de plateaux aurait été appréciée pour sur-élever la piste cyclable et ainsi ralentir les véhicules. Ce n'est pas prévu, les plateaux n'étant pas des standards de l'aménagement cycle, ils sont réalisés plutôt dans un environnement urbain, dans le cas d'aménagements plus larges (piéton, véhicules et cycles), et surtout, ils ne sont pas réglementaires hors agglomération.
 - concernant le statut de la voie (pas le même sur tout l'itinéraire – voie verte vs piste cyclable), il est précisé qu'il n'est pas possible d'avoir uniquement du cycle car à certains endroits, le cheminement piéton ne peut pas être créé faute de largeur suffisante et l'imperméabilisation serait trop importante ; toutefois, à terme, l'objectif est bien de différencier les flux quand cela est possible.
- L'information sur le cheminement piéton est également à l'ordre du jour.

> Remarques par traversée :

② Bd du Gesvres

- lorsque les véhicules tournent à droite, la haie est gênante car cache la visibilité des cyclistes et piétons arrivant, d'autant que les cycles arrivent souvent vite à cet endroit
- le lien vers le CREPS et Babinière est également à améliorer

③ Rue des Hauts de l'Erdre

- l'ilôt central pourrait être élargi pour réduire la voie
- attention à porter sur la végétation en entrée

④ Rue de la Vrière : il serait souhaitable de décaler la piste sur la gauche pour éviter que les véhicules ne stationnent dessus quand ils sont au giratoire. Il s'agirait alors d'un projet d'une autre ampleur financièrement, non retenu pour le moment

⑤ Rue de l'Erdre : c'est le point noir de la cohabitation piétons/cycles mais il est difficile d'aménager un itinéraire piéton

⑦ Rue des Réfractaires au STO : le traitement de cette intersection est provisoire dans l'attente de l'aménagement Rue des Maquisards

En termes de calendrier, il est prévu une intervention avant l'été à raison de 2 à 3 jours d'intervention par intersection. Un plan de déviation sera mis en place.

>>Aménagement section Maquisards

Cette section est la seule de l'itinéraire à ne pas être aménagée mais en raison d'un projet immobilier en cours, elle ne peut l'être que de manière temporaire. A l'issue du chantier, une bande de 3m sera récupérée permettant un aménagement sécurisé et aux normes. Cet aménagement devra être planifié dans le Plan Pluriannuel des Investissements (après 2026)

A court terme, il est donc prévu un marquage tactique : un chaucidou sur la Rue des Réfractaires au STO et une vélorue sur la Rue des Maquisards quand il y aura moins de camions
Une présentation du projet sera faite aux riverains avant l'été.

>>Expérimentation éclairage

La première partie de l'expérimentation est mise en place (plots solaires, marquage micro-billes et lumineux), reste le revêtement en béton clair qui sera posé fin avril/début mai. D'ici la fin d'année, seront également installés les mâts à détection.

Comme évoqué à l'automne, un groupe test sera mis en place pour évaluer le dispositif.

Il est fait le constat que le marquage lumineux est peu efficace.

L'objectif de cette expérimentation sur la Vélodyssée est de définir les dispositifs efficaces d'éclairage (qui peuvent varier selon les zones - couvertes ou pas...) qui seront déployés sur les autres axes cyclables de la métropole à terme.

4. Des projets Entretien Grosses Réparations (EGR) sont également présentés par Antoine Ferlay.

On entend par EGR, des travaux de rénovation de voiries, de trottoirs lors desquels désormais, on intègre la question de la place du vélo. Cela se traduit par la mise en place d'aménagements simples type marquage et signalétique. En l'occurrence pour les 5 projets présentés (présentation jointe au compte-rendu), des chaucidous vont être créés avec une couleur de couloir distincte entre cycles et VL.

Sur la Rue Lanoue Bras de Fer : la suppression des deux écluses est encore en question avec la possibilité de les conserver en ouvrant le passage aux cycles. Se pose la question des largeurs notamment pour les vélos cargos.

5. Pour finir, un point d'actualité est fait sur le projet de traversée de l'Erdre.

Après trois années d'expérimentations portées au début par l'AFUL de La Chantrerie, puis par Nantes Métropole il avait été annoncé récemment que celle-ci ne serait pas poursuivie par la métropole faute de trafic suffisant.

Cependant, lors du Conseil métropolitain du 7 avril dernier, il a été décidé de suspendre cette décision et de reprendre l'étude du dossier. A ce jour, aucune indication n'a été donnée sur le calendrier et sur les modalités.

A suivre :

- une prochaine réunion sera organisée en juin pour travailler à la réalisation d'une carte chapeline des chemins